



problemes d assainissement de tuyaux dans ^mon terrain

Par **jpgm**, le **07/05/2011** à **19:14**

pendant la construction le terrassier a détruit des canalisations d'assainissement en PVC qui arriveraient du voisin après examen du terrain plusieurs tuyaux du village passeraient dans le terrain pour finir se déverser dans une petite rivière en contre bas.

sur mon acte notarié il y a : "sur les servitudes : qu'il n'a créées ni laissées acquiescer aucune autre servitude sur le BIEN vendu et qu'à sa connaissance il n'en existe aucune autre que celles éventuellement indiquées au présent acte."

Mr le maire prétend qu'il a longtemps que ces tuyaux en PVC sont là. Je pense que les voisins et la commune doivent se raccorder en amont et en aval de mon terrain et non sur, avec des regards aux normes et non avec des raccords à ciel ouvert non conformes. que répondre à Mr le maire merci

”

Par **LEVY26**, le **08/05/2011** à **12:52**

Bonjour,

Il convient de distinguer les problèmes rencontrés :

*le dommage aux tiers (tuyau/évacuation endommagé) engage la responsabilité de votre terrassier

Votre intervenant est en principal titulaire d'une assurance responsabilité civile/dommages aux tiers : il convient de régulariser une déclaration de sinistre à l'assureur qui dépêchera un expert sur place.

*la servitude : fonds dominant ou fonds servant ?

Eric LEVY

Avocat à la Cour d'Appel de PARIS